



ASSOCIATION CHAMBERY-TURIN
(Savoie – Piémont)

Courrier : Maison des Associations, Boîte L6, 67 rue St François de Sales,
73000 CHAMBERY
Contact : 07 68 68 99 84 – e mail : chambéry.turin@gmail.com
www.chambéry-turin.com

« Sur les traces de Palladio : voyage au cœur de l'harmonie »
VICENCE, VENISE, Villas Palladiennes

du mardi 17 octobre au samedi 21 octobre 2017

Nous avons le plaisir de vous proposer la découverte d'une petite partie de l'œuvre du célèbre **Andrea Palladio** (1508-1580), l'architecte moderne de la Renaissance italienne, au cours d'un mini-voyage de Vicence à Venise.

MARDI 17 OCTOBRE : VICENCE

6h : départ de Chambéry, espace Pierre Cot et route en direction du Fréjus.

Déjeuner libre sur une aire d'autoroute.

Vers 15 h : arrivée à **VICENCE** : visite du magnifique « *Teatro olimpico* » conçu par Palladio et du centre historique également aménagé par Palladio.

Dîner et nuit en hôtel 3 étoiles italiennes.

MERCREDI 18 OCTOBRE : VILLAS PALLADIENNES.

Petit-déjeuner à l'hôtel, puis départ pour la découverte de 2 villas palladiennes.

Déjeuner libre sur l'itinéraire.

En fin d'après-midi : route pour Venise et ferry pour le Lido di Venezia .

Dîner et nuit au Lido di Venezia .

JEUDI 19 OCTOBRE : VENISE.

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Visite de Venise : la place et la Basilique St Marc ,le Palais des Doges et ses itinéraires secrets , le pont du Rialto , le théâtre de La Fenice et bien sûr les réalisations de Palladio !

Déjeuner à Venise (inclus).

Dîner libre avant spectacle éventuel.

A 20h30 : possibilité d'assister à la représentation de la Traviata de Verdi au Palais Barbarigo

Minotto (palais baroque au bord du Grand Canal) dans le cadre de « Musica a Palazzo » qui propose une autre expérience de l'opéra.

Nuit au Lido di Venezia .

VENDREDI 20 OCTOBRE : Les célèbres îles de la lagune (en fonction de la météo !)

MURANO et ses maîtres verriers

BURANO , ses maisons de pêcheurs multicolores et ses dentellières .

TORCELLO, la mystérieuse.

Déjeuner libre sur l'itinéraire.

Dîner inclus.

Nuit au Lido di Venezia .

SAMEDI 21 OCTOBRE : VENISE

Chargement des bagages.

Découverte commentée de quartiers moins touristiques de Venise ou matinée libre, selon l'envie de chacun.

Déjeuner au restaurant à Venise (inclus) .

Vers 14h : départ de Venise (depuis le parking des cars de Tronchetto) et route vers la France.

Dîner libre (aire d'autoroute).

Arrivée à Chambéry aux alentours de minuit.

PRIX FORFAITAIRE : 690 €

Ce prix comprend :

- le voyage aller-retour en car grand tourisme.
- une nuit en ½ pension à VICENZA.
- 3 nuits (+petit déjeuner) au LIDO di VENEZIA.
- les dîners du mercredi 18 octobre et du vendredi 20 octobre (1/4 vin + 1/2 eau inclus)
- les déjeuners à Venise du jeudi 19 octobre et du samedi 21 octobre (1/4 vin + 1/2 eau + café inclus).
- **un forfait « vaporetto » 72 H.**
- les visites de 2 villas palladiennes et la visite avec audio guide du Théâtre de La Fenice à Venise.
- la location des audiophones.
- les frais administratifs et la garantie annulation pour un montant de **60€, non remboursables quel que soit le motif ou la date de l'annulation (*)**
- l'assurance rapatriement de la MAIF.

Il ne comprend pas :

- les frais de visite non mentionnés ci-dessus : prévoir 25 €.
- **la visite des « itinéraires secrets » du Palais des Doges : réservation et guide local obligatoires : 22 €.**
- **le concert « la Traviata » au Palais Barbarigo : 90€**
- les frais de boisson au delà de celles précisées ci-dessus.
- le supplément « single » : 185 € pour les 4 nuits (*Attention : seulement 3 chambres « single » sont disponibles*)
- l'assurance « vol ».
- le pourboire du conducteur.

REPONSE TRES URGENTE AVANT LE 5 AVRIL 2017 !

Responsables du voyage :

Martine DEVRED : 0033 (0)6 37 58 97 19

Elisabeth MARTINETTO : 0033 (0)6 70 67 58 94

(*) Remboursement, annulation :

Comme vous pouvez le constater, nous avons inclus une garantie annulation (voir détails joints). Elle n'est, bien sûr, **pas remboursable**.

Si votre annulation n'entre pas dans les critères qui sont proposés, les conditions d'annulation seront les suivantes :

- jusqu'à 50 jours avant le départ, 1/3 de l'engagement total reste acquis à l'organisateur,
- de 49 à 25 jours avant le départ, 2/3 de l'engagement totale restent acquis à l'organisateur,
- moins de 25 jours avant le départ, seules les sommes éventuellement reversées par les prestataires seront remboursées.

La solution du remplaçant reste toujours la meilleure. En cas de problème, prévenez au plus vite un responsable : il peut y avoir une liste d'attente...

Annulation du fait de l'organisateur :

En cas d'effectif trop réduit ou pour toute raison qu'il jugerait utile pour la qualité et la sécurité du voyage, l'organisateur se réserve le droit de l'annuler sans autre recours que la restitution immédiate des sommes versées.